UNIVERSITÉ PERPIGNAN VIA DOMITIA

Présidence
Service des affaires institutionnelles et juridiques

Perpignan, le 24 novembre 2022

Décision n°2022-050 du 24 novembre 2022 relative à la mise à disposition des postes informatiques pour les élections professionnelles du 1er au 8 décembre 2022 par voie électronique au sein de l'Université de Perpignan

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE,

Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentations du personnel de la fonction publique d'Etat ;
Vu la décision n° 2022-038 du 17 octobre 2022 fixant les modalités d'organisation des élections professionnelles du 1er au 8 décembre 2022 par voie électronique au sein de l'Université de Perpignan,

DECIDE

Conformément à l'article 9 du 26 mai 2011 susvisé, les électeurs ne disposant pas du matériel nécessaire pour voter ont la possibilité d'exprimer leur vote par internet sur des postes dédiés en libre accès dans des locaux situés sur divers sites de l'Université.

Article 1 – Localisation des postes informatiques pour les électeurs n'en disposant pas, sur les différents sites de l'Université de Perpignan :

Les postes informatiques seront accessibles pendant toute la durée du scrutin aux heures de service sur rendez-vous (de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00).

Site Campus principal moulin à vent	52 avenue Paul Alduy 66 100 Perpignan Accueil du bâtiment A
Site Campus Mailly	Avenue Emile Zola 66 000 Perpignan RDC du bâtiment St Sauveur Salle à côté de l'accueil
Site de Tautavel	Avenue Léon-Jean Grégory 66720 Tautavel Bibliothèque - 1er étage
Site de Mende	25 avenue Foch, 48000 Mende Bureau 102 bis situé au 1er étage
Site de Carcassonne	Domaine Universitaire d'Auriac Avenue Docteur Suzanne Noël 11000 Carcassonne Bâtiment STID, salle de réunion (près du secrétariat de STID)
Site Narbonne « La Coupe » (IUT GCGP)	Département Droit de l'environnement et de l'urbanisme et Droit de l'immobilier Av. Pierre de Coubertin, 11100 Narbonne Salle de recherche dans le bâtiment urbanisme

Site Narbonne SJE/CJ (SJE/IUT)	Département Droit de l'environnement et de l'urbanisme et Droit de l'immobilier Av. Pierre de Coubertin, 11100 Narbonne Salle de recherche dans le bâtiment urbanisme
Site de Font Romeu	7 Avenue Pierre de Coubertin - 66120 Font Romeu Salle STAPS-123

Article 2- Exécution et publication de la présente décision :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera affichée au bâtiment A du site principal de l'université, publiée sur les listes de diffusion numérique « admin-info » et sur le site internet de l'université.

Le Président de l'Université,

Yvan Auguet

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Pr Yvan AUGUET
Président de l'Université de Perpignan Via Domitia
Président de la Fondation UPVD